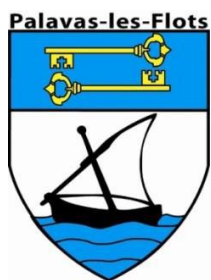




RÉSERVE MARINE DE LA CÔTE PALAVASIENNE

Réunion de présentation - Usagers

25 AVRIL 2017



Historique

2011

- Etude de faisabilité d'une zone de cantonnement

2012

- Concertation avec les pêcheurs professionnels, les collectivités, les usagers et les partenaires potentiels

2013

- Présentation officielle du projet par la Mairie de Palavas (réunion du 12/09/13) = **vote du projet de création d'un cantonnement**

2014

- Montage administratif du dossier – Recherche de financements
- Médiation pour obtenir l'acceptation du projet par les plongeurs

Historique

2015

- Juillet : Proposition d'aménagement pour autoriser une zone à la plongée sous-marine
- Novembre : Acceptation du projet modifié par les représentants de la plongée sous-marine

2016

- Février : Tenue de la Commission Nautique Locale
- Mai et juin : Mise en œuvre règlementaire (arrêté ministériel + arrêté préfectoral)
- Novembre : Création de l'association de gestion
- Démarrage des suivis scientifiques (état zéro / suivis complémentaires)

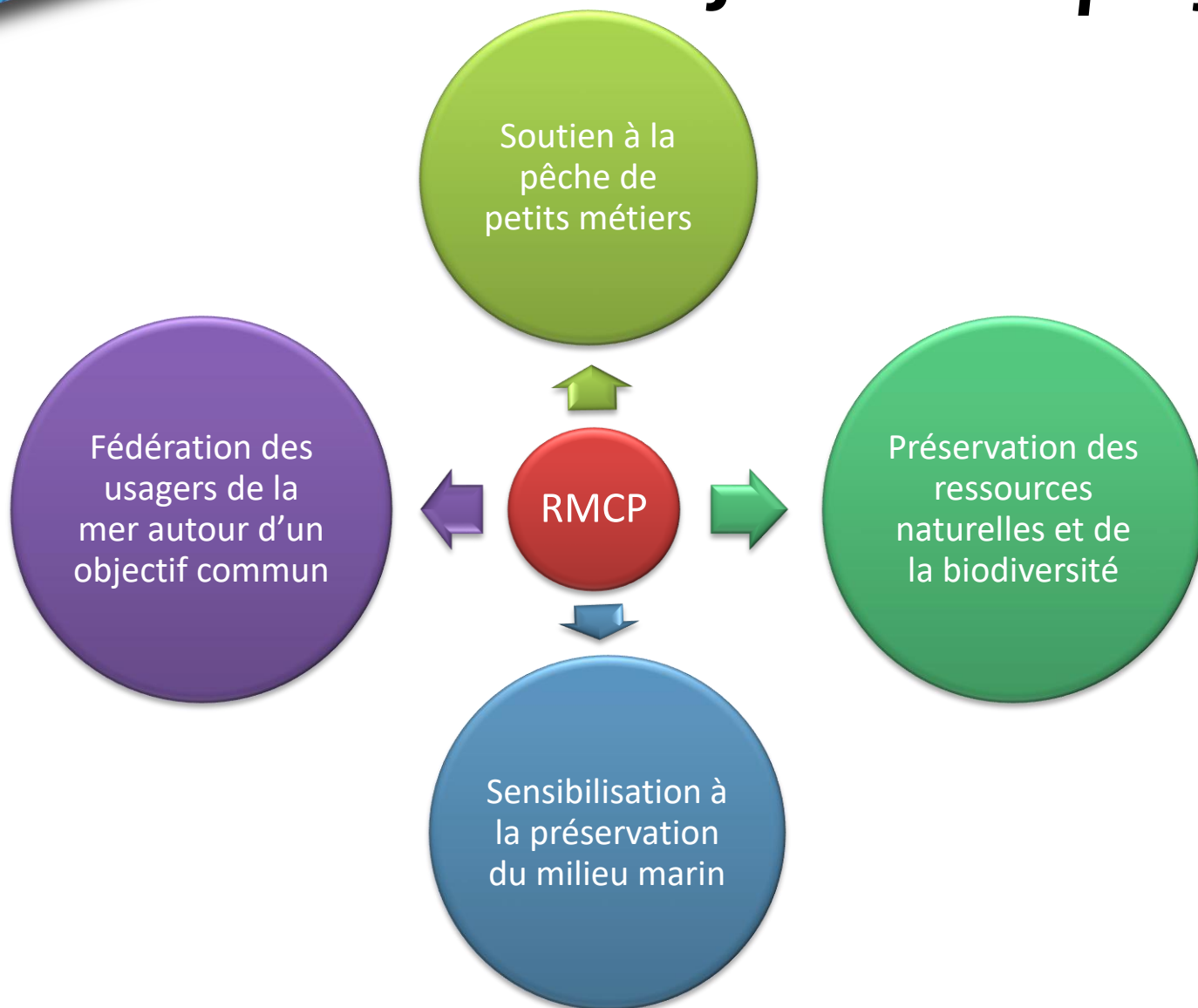
2017

- Avril : Mise en place du balisage de la réserve (financé à 80% DREAL)
- Avril : Information des usagers
- Mise en place de la surveillance
- Démarrage des actions de communication

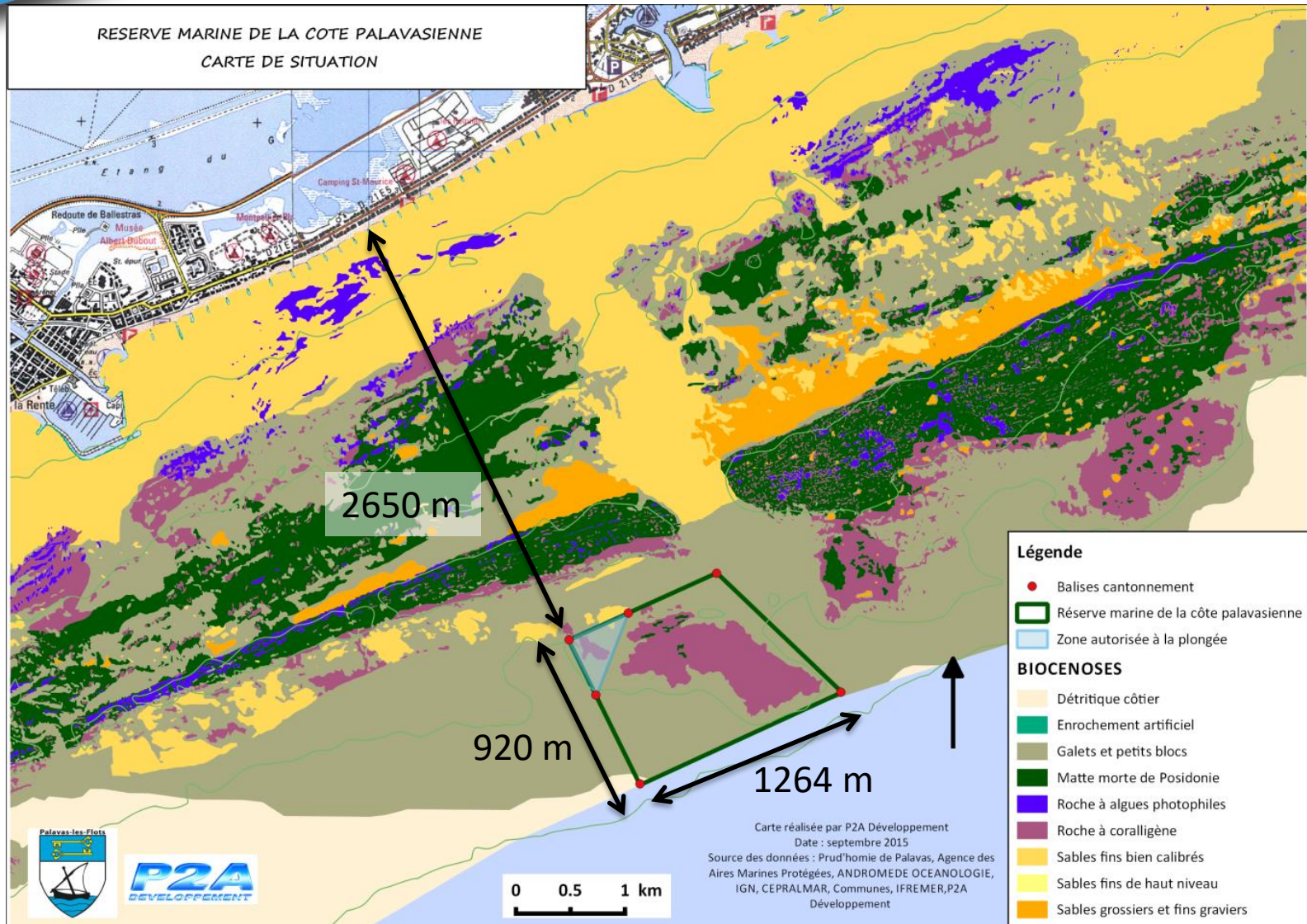
A venir

- Poursuite de la surveillance, des suivis scientifiques et des actions de communication / sensibilisation (jusqu'en 2021)
- Bilan intermédiaire en 2019
- Bilan final en 2021

Objectifs du projet

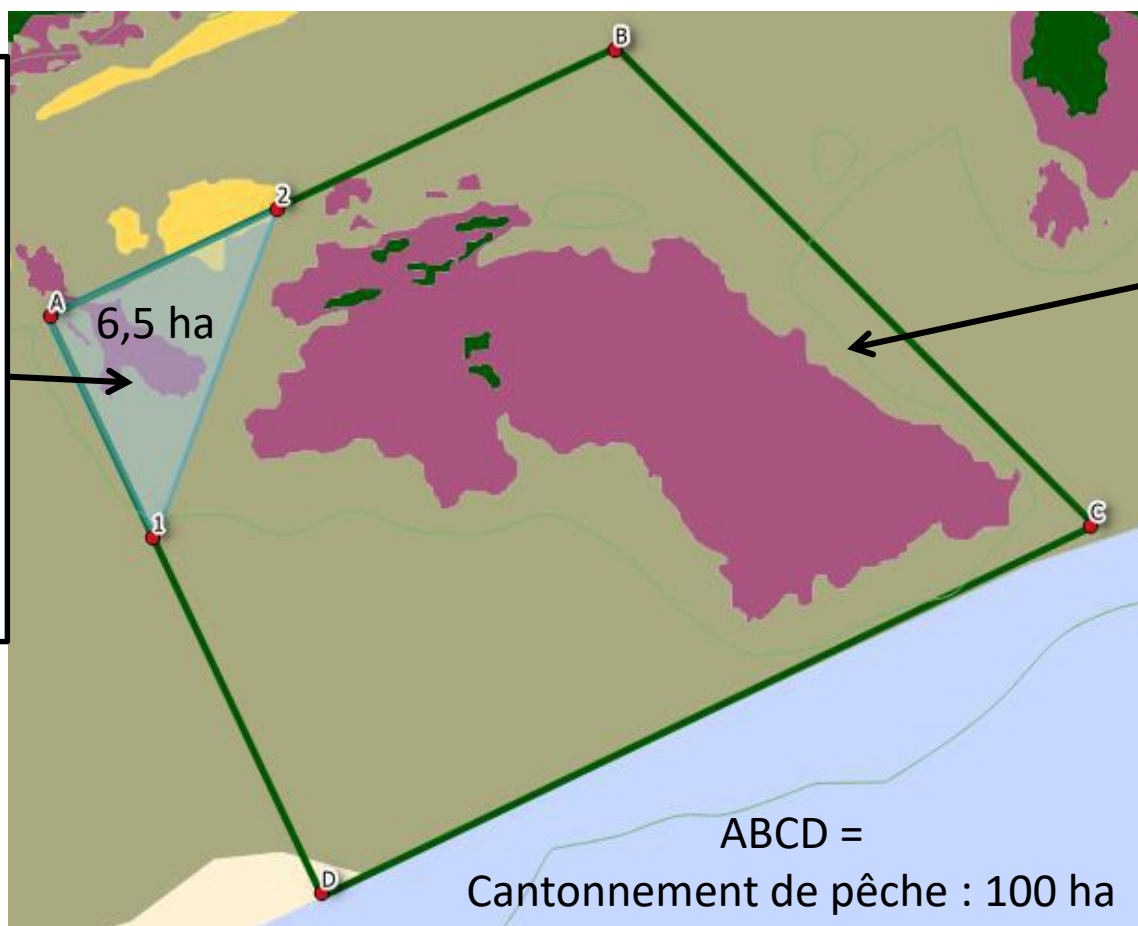


Carte de situation



Réglementation des usages

La navigation est autorisée sur toute la zone sans restrictions particulières



Zone réglementée (autorisée à la plongée)



Zone de protection renforcée



Base Juridique

- **Arrêté ministériel du 30 mai 2016 portant création du cantonnement de pêche du banc rocheux de Porquières devant la commune de Palavas-les-Flots**
 - Zone de 100 ha -> interdiction de toutes formes de pêche
- **Arrêté de la préfecture maritime n°149/2016 réglementant le mouillage des navires, la plongée sous-marine et le dragage**
 - Zone de 93,5 ha -> interdiction du mouillage, de l'apnée et de la plongée sous-marine
 - Zone totale 100 ha -> interdiction du dragage
- **Durée des arrêtés : 5 ans**

Cas similaires : réserves PMCB et PNRC

Balisage de la réserve

- Mise en place de 6 bouées :

4 bouées principales (A, B, C, D)
extrémités de la réserve

2 bouées intermédiaires (1, 2)
délimitation de la zone autorisée à
la plongée sous-marine



**Interdiction de
s'amarrer aux
bouées !**



Coordonnées des bouées

Bouées de délimitation de la zone de cantonnement de pêche :

Bouées	Longitude (degrés minutes décimales)	Latitude (degrés minutes décimales)
A	3° 58.003'E	43° 30.770'N
B	3° 58.631'E	43° 30.971'N
C	3° 59.153'E	43° 30.599'N
D	3° 58.296'E	43° 30.323'N

Bouées de délimitation de la zone autorisée à la plongée :

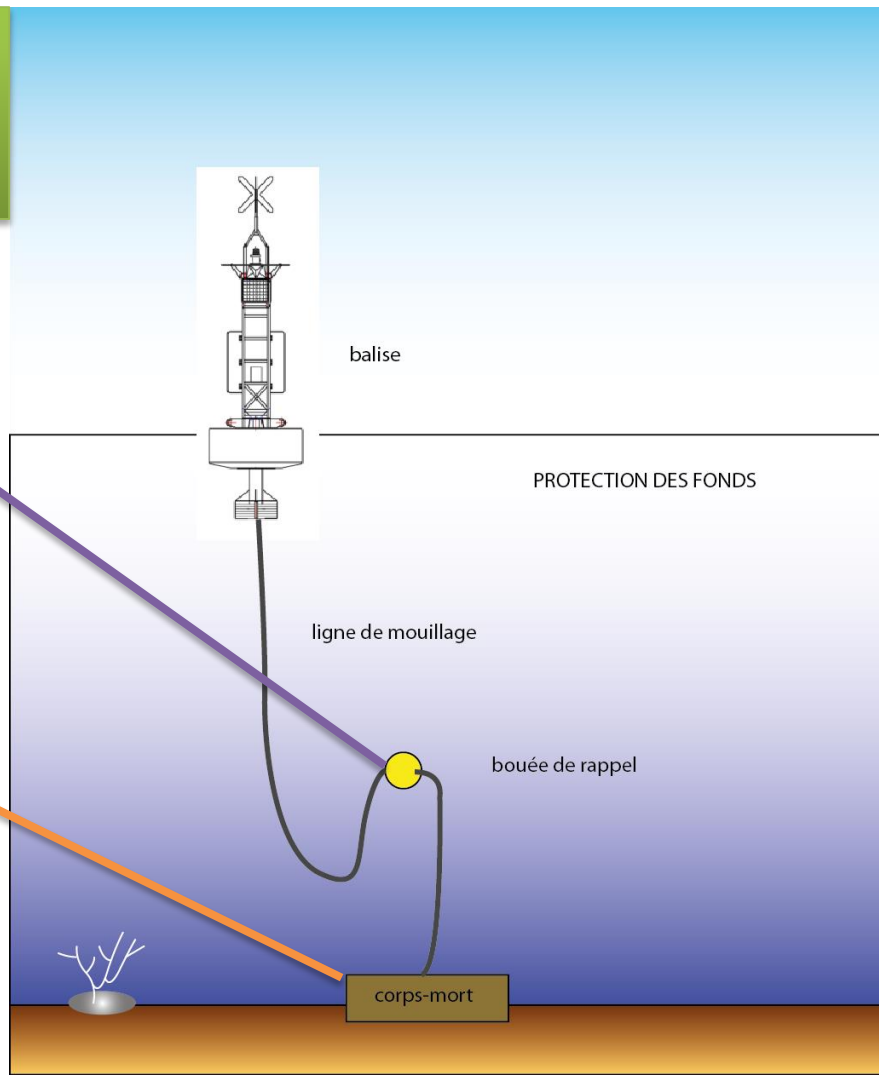
Bouées	Longitude (degrés minutes décimales)	Latitude (degrés minutes décimales)
1	3° 58.116'E	43° 30.598'N
2	3° 58.256'E	43° 30.851'N

Principe de Balisage

Mouillage de type 'écologique'

Bouée de rappel pour éviter le ragage de la ligne sur le fond

Corps-mort de 3,5 tonnes (bouées principales)



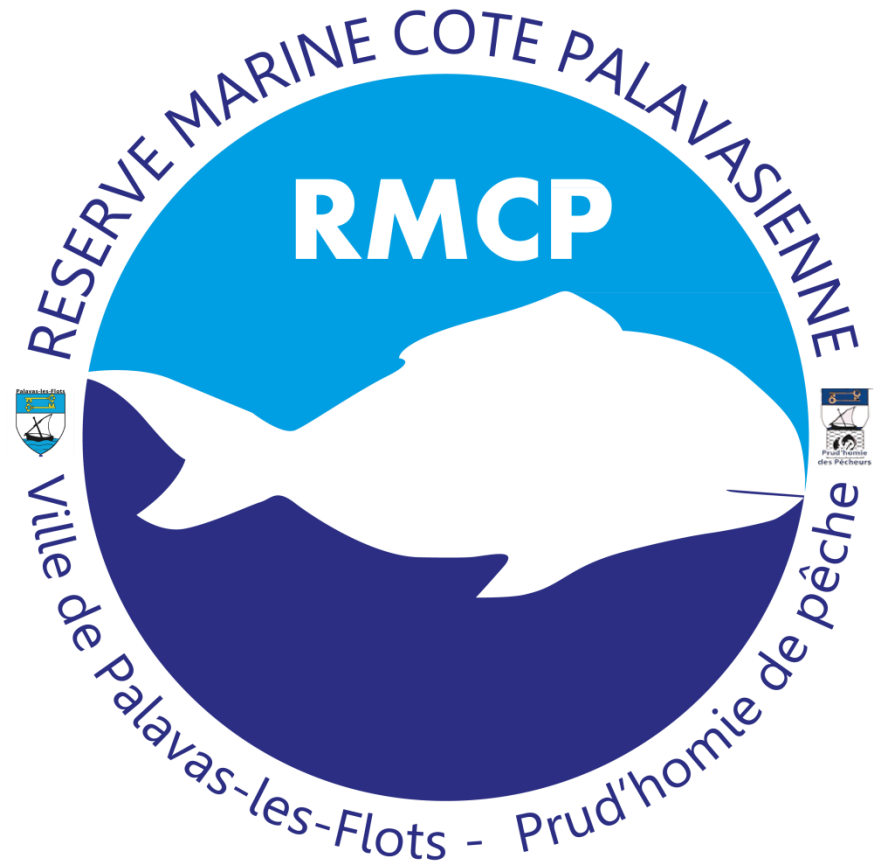
Financement de la RMCP

- Coût global estimé à :
 - 471 181 € TTC pour les 5 ans
 - Dont 59 368 € (achat des bouées) et 21 319 € (pose des mouillages) déjà financés (DREAL/Natura 2000 à 80%, ville de Palavas 20%)
 - Reste à mobiliser **390 494 €**



Gestion de la RMCP

- Organe de gestion
- Surveillance
- Suivis scientifiques
- Communication



L'Association de Gestion de la RMCP (AGRMCP)

Extrait des statuts de l'AGRMCP :

- Association sous statut « Loi 1901 »
- Cette association a pour objet, par délégation de la Mairie de Palavas-les-Flots, de mettre en œuvre tous les moyens et toutes les actions de nature à concrétiser les objectifs suivants :
 - la gestion, la protection et la valorisation de la biodiversité des milieux naturels de la réserve marine de la côte palavasienne,
 - la protection et la production des ressources halieutiques, notamment celles exploitées par les pêcheurs professionnels et loisir de Palavas-les-Flots et alentours,
 - l'information du public, des usagers et des scolaires en matière de préservation des milieux marins,
 - de favoriser le dialogue entre les différents usagers maritimes et le développement d'initiatives locales en faveur de la protection du milieu marin,
 - la réalisation d'actions expérimentales et la contribution à des programmes de recherche scientifique ;
- L'association est responsable de la mise en place de la surveillance et des suivis scientifiques de la réserve ainsi que de l'installation et la maintenance du balisage en mer,
- Ses moyens d'action sont : la tenue de réunions, d'ateliers, de manifestations et d'animations pédagogiques, la diffusion de documents de communication, la publication d'études scientifiques et tous moyens permettant de réaliser l'objet de l'association.

L'Association de Gestion de la RMCP (AGRMCP)

*Institutions membres du
conseil d'administration :*

Commune de Palavas-les-Flots

- M. Michel ROZELET (**président**) (élu de la ville de Palavas)
- M. Christian JEANJEAN (maire de Palavas)

Prud'homie des pêcheurs de
Palavas-les-Flots

- M. Didier DAYNAC (**trésorier**) (1^{er} prud'homme)
- M. Philippe TIMOTHEE (2^{ème} prud'homme)

Syndicat Mixte pour le
développement de la pêche et
la protection des zones marines
dans le golfe d'Aigues-Mortes

- M. Jean-Marie BENEZECH (**secrétaire**)
(président du Syndicat Mixte)

*Membres fondateurs
et membres de droit :*

Surveillance de la RMCP

- Services de l'Etat (ULAM, Gendarmerie nautique, Douanes) :
 - surveillance habituelle, pas de surveillance spécifique de la zone
- SNSM de Palavas-les-Flots :
 - patrouillera ponctuellement sur la zone
 - > mission de sensibilisation
- Création possible d'une *patrouille bleue* composée d'agents municipaux
- Projet de mise en place d'une caméra longue portée



Suivis scientifiques

- Suivi scientifique = outil d'évaluation de l'efficacité de la réserve
- Suivi obligatoire ≠ suivi complémentaire

Suivis obligatoires

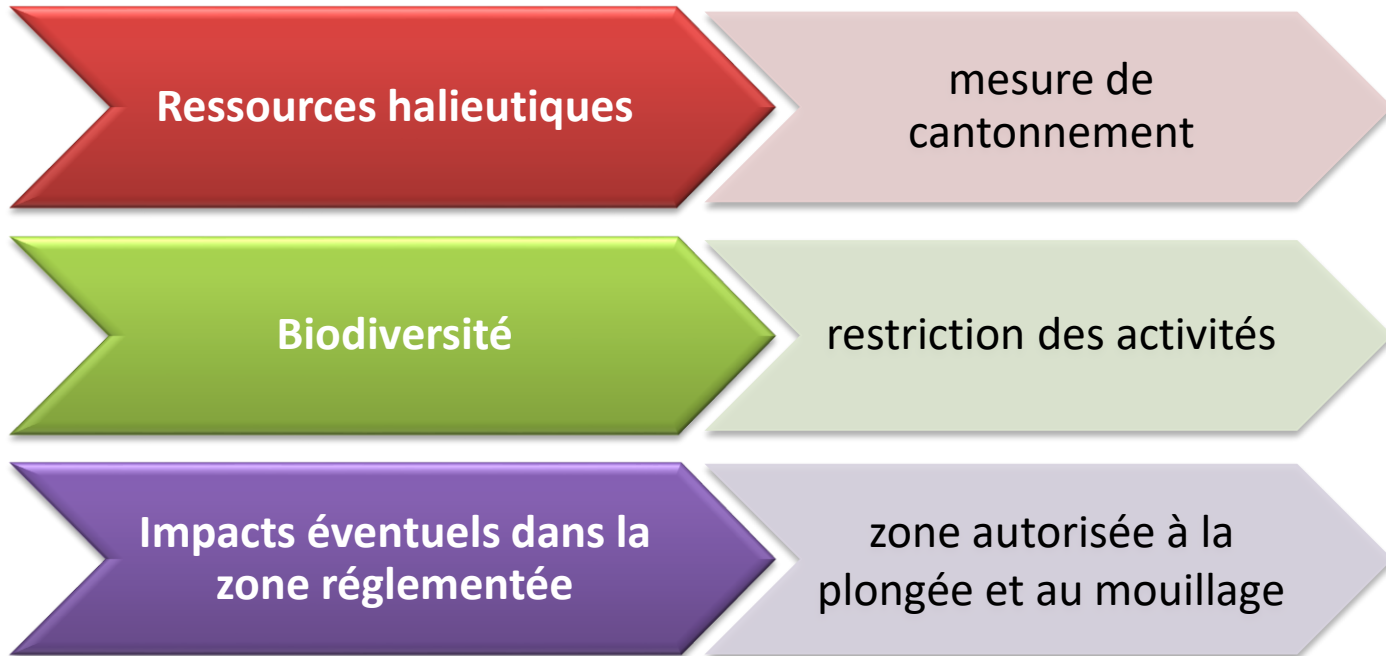
- **article 5, arrêté ministériel**
- réalisé par une entreprise après mise en concurrence

Suivis complémentaires

- **sciences participatives**
- réalisé par les usagers

Suivis scientifiques

- Suivi comparatif (intérieur / extérieur de la réserve) :



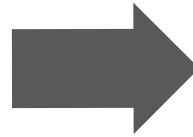
- Réalisation de suivis annuels

Communication / sensibilisation

Phase 1

Information

- Usagers de la mer
- Institutions
- Population locale
- ***Pourquoi la réserve ?***
- ***Quelle réglementation ?***
- Réunions d'information
- Distribution de flyers
- Affichage
- Bulletin municipal



Phase 2

Sensibilisation / éducation à l'environnement

- Grand public
- Scolaires
- ***Protection du milieu marin***
- ***Pêche durable***
- Ateliers pédagogiques
- Sorties en mer
- Conférences
- Etc.

Suivi scientifique complémentaire par les usagers

Suivi scientifique complémentaire

Quoi

- Réalisation de plongées d'observations des poissons (comptage, taille, etc.)
- Suivi des captures (pêches)

Qui

- Usagers
 - Chasseurs sous-marins
 - Plongeurs
 - Pêcheurs plaisanciers

Où

- Sites de suivis plongée (dans et hors RMCP)
- Zones de pêche (hors RMCP)

Pourquoi

- Réaliser un bilan annuel par catégorie d'usagers
- Présenter les résultats annuel et l'évolution au cours du temps

Comment

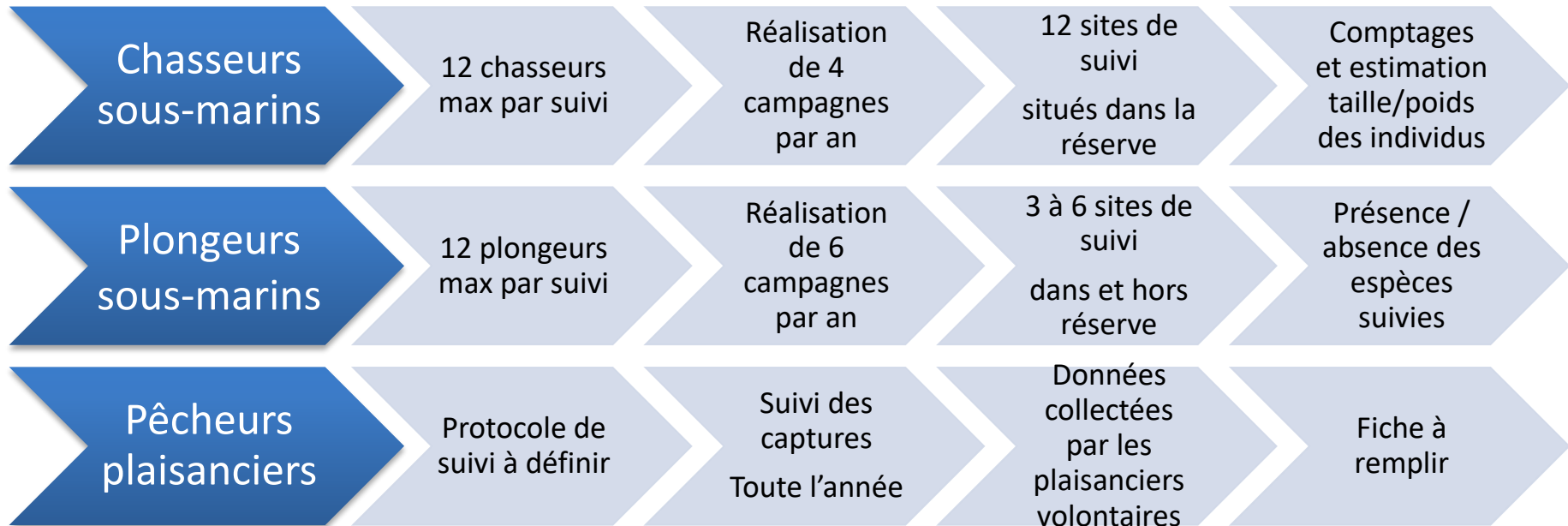
- Collecte données en mer
- Compilation des données

Quand

- Plusieurs fois dans l'année
 - 4 j. chasseurs sous-marins / 6 j. plongeurs
- Durant toute l'année
- Pêcheurs plaisanciers

Suivi scientifique complémentaire

- Protocoles de suivi en cours de réalisation/validation



- Formalisation des protocoles et de la logistique associée
 - Stage de 2 mois Mai-juin 2017 : Naomi Scholten (P2A Développement)

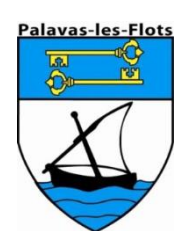
Suivi scientifique complémentaire

- Projet industriel des étudiants de Polytechnique Montpellier
 - Nicolas BITAN et Yoann MASSON
 - Création d'un outil informatique de saisie et de traitement de données en ligne (*Sciences participatives* *)
 - Simplification :
 - De la saisie des données d'observation collectées par les usagers
 - Du traitement statistique des données

* *Collaboration entre la communauté scientifique et la société civile*

Vos interlocuteurs

- **Michel Rozelet** (06 73 85 46 22)
 - Président de l'AGRMCP
- **Simon Hemeret**
 - Stagiaire P2A dédié à la gestion de la réserve marine pour l'AGRMCP
- **Ingrid Picard** (06 98 83 55 24)
 - Chargée d'étude P2A Développement (AMO pour AGRMCP)
- **Lionel Etasse** (04 67 07 73 10)
 - Service technique de la mairie de Palavas-les-flots
- **Courriel** : agrmcp34@gmail.com



Merci de votre attention

